

EPID'Alternance

SESSION
2010 - 2012

B.P. I.E.E

Brevet Professionnel
Installation d'Équipements Électriques (Electricité générale et du tertiaire)

contrat d'apprentissage

L'activité

Le titulaire du B.P I.E.E. est amené à réaliser des installations électriques en bâtiment pour les particuliers mais aussi dans les locaux commerciaux, tertiaires ...

Il est capable de réaliser les choix matériels, de conseiller les personnes et de gérer de petites équipes de travail. Il sait réaliser un dépannage et une mise en service en toute autonomie.

Employeurs

Sont susceptibles d'accueillir un apprenti en BP I.E.E :

- les entreprises industrielles en électricité, maintenance
- les artisans électriciens où ceux ayant une partie électricité non négligeable dans leur activité
- les collectivités territoriales ayant un service maintenance ou le jeune pourra, entre autres travaux, effectuer son apprentissage en électricité.

Organisation de la formation en CFA

Le contrat dure deux années.

Chaque année, le jeune apprenti vient 30 jeudi et vendredi¹ au centre.

Tout le reste s'effectue en entreprise soit les 2/3 du temps de travail

En CFA, le jeune apprend les matières générales² (maths appliqués 3h, gestion 1h, français 3h) pour une moitié du temps et les matières technologiques (devis, organisation de travaux, études, courants forts, courants faibles, mise en service, maintenance) pour l'autre moitié du temps.

Recrutement

Les apprentis proviennent essentiellement de CAP ProElec, de BEP électrotechnique ou électronique et ont 17 ans au moins.

Le recrutement se fait aussi en BAC PRO Energies et équipements communicants dans le cadre de réorientations voulues par le jeune, la famille ou le lycée afin de répondre à un projet de carrière personnel.

Dans tous les cas, elle s'adresse à des élèves sérieux, ponctuels, assidus et motivés par le travail en électricité générale.

La formation est de niveau 4 (comme le BAC)

L'apprentissage, le CFA EPID, en quelques lignes

- l'apprenti est salarié rémunéré mais non compté dans l'effectif de l'entreprise
- le salaire est quasiment sans charges et correspond à un % du SMIC
- l'employeur peut recevoir des primes (embauche, effort de formation) s'il paye la taxe d'apprentissage
- les résultats de la section aux examens est de 90% sur les 3 dernières années
- pas d'internat. Restauration possible sur place

LE PLUS EPID : les apprentis sont habilités électriques.

IMPORTANT : Les formations au CFA CFC **n'engendrent aucun frais de scolarité** pour les familles comme pour l'employeur.



¹ à vérifier sur planning annuel

² horaire non contractuel